

la hauteur des terres, sont des plus propices aux excursions en canot pour la pêche au doré, au brochet, à la truite grise et à la truite mouchetée. Cinq rivières à saumon, relevant de la Division de la chasse et de la pêche, sont ouvertes aux pêcheurs à la ligne: la Romaine, la Saint-Jean, la petite Cascapédia, la Matane et la Port-Daniel. Le ministère coopère avec les chasseurs et les pêcheurs par l'intermédiaire d'un comité mixte formé des fonctionnaires du ministère et des directeurs des grandes associations de chasse et de pêche. Le Comité s'occupe de favoriser la chasse et la pêche, ainsi que de résoudre d'autres problèmes tenant aux changements continuels des conditions de la vie moderne et à leurs répercussions sur la faune sauvage de la province.

L'Office de biologie de la province, qui a son siège à l'Université de Montréal, et le Laboratoire de pisciculture de Québec ainsi que ses deux stations de travail pratique situées dans les parcs de la Montagne-Tremblante et des Laurentides, étudient des problèmes intéressant le poisson.

Ontario.—Les pêches de l'Ontario sont administrées par la Division du poisson et de la faune sauvage du ministère des Terres et Forêts. La Division fonctionne sous le régime de la loi sur les pêcheries (Canada), du Règlement de pêche de l'Ontario et de la loi dite *The Ontario Game and Fisheries Act*, ainsi que du règlement qui en découle.

Pêche commerciale.—La pêche commerciale en Ontario occupe directement environ 3,200 personnes et, indirectement, beaucoup d'autres; son rendement annuel varie de 35 à 45 millions de livres de poisson. La cime fut de 60 millions de livres en 1956. Bien que répandue un peu partout dans la province, l'industrie est surtout centralisée sur les Grands lacs, particulièrement sur le lac Érié, renommé pour son doré bleu, son doré jaune, son bar blanc, son poisson blanc et sa perche. Les autres espèces prises par les pêcheurs de commerce sont surtout de la truite grise, du hareng ou cisco, de l'esturgeon, du brochet, de la barbe (y compris la barbotte), de la carpe et des suceurs. Plus d'une centaine des petits lacs de l'intérieur sont aussi l'objet de la pêche commerciale, en particulier dans le nord-ouest de la province, et une gestion suivie de ces lacs est indispensable pour assurer la pérennité de leur production.

Les bateaux de pêche varient depuis les petites embarcations jusqu'aux remorqueurs de pêche de 60 pieds de longueur, et les engins utilisés varient depuis le filet maillant le plus ordinaire, les trappes en filet, les seines et les hameçons boëtés, jusqu'aux petites seines manœuvrées à la main et au carrelot. Les méthodes et l'outillage se sont rapidement modernisés depuis quelques années. Des remorqueurs d'acier à moteur diesel ont remplacé les remorqueurs à vapeur en bois. De nombreux auxiliaires ont été adoptés, notamment le sondeur par le son, le radar, les appareils de communication navire-rivage et navire-navire, tandis que la recherche biologique a favorisé la connaissance du poisson et de ses déplacements. On utilise aussi des méthodes modernes de glaçage et de transport, ainsi que de nouveaux engins de pêche.

Les pêcheurs de l'Ontario appartiennent en grand nombre aux diverses associations, à leur tour représentées par le Conseil des pêches de l'Ontario et le Conseil des pêches du lac Érié, qui rendent d'importants services à l'industrie. La Coopérative des pêcheurs de l'Ontario et les groupes qui en font partie intéressent l'organisation des pêches dans la province.

Pêche à la ligne.—Dans l'Ontario, qui compte environ 68,490 milles carrés d'eau douce, la pêche à la ligne est un sport des plus répandus. Il y a 144 sortes de poissons dans la province, dont les truites grise, mouchetée, arc-en-ciel et brune, le doré, l'achigan noir, le brochet et le maskinongé. Il est difficile d'établir la valeur économique de la pêche sportive, mais la province tire, de la vente de permis pour cette pêche seulement (surtout aux non-domiciliés, car les domiciliés n'ont besoin de permis que dans les parcs provinciaux), un revenu annuel d'environ \$2,500,000. Afin de conserver à l'Ontario sa réputation comme territoire de pêche sportive, la bonne administration de cette ressource renouvelable est un élément capital, et il existe, dans les 22 districts forestiers de la province, un personnel de spécialistes de la biologie et de la conservation.

Piscifactures provinciales.—La province exploite 21 établissements piscicoles et stations d'élevage. La culture et la distribution des diverses espèces commerciales et sportives ont donné d'excellents résultats. Ces établissements distribuent chaque année du frai,